

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Labruguière (Tarn) qui demande le prolongement de la mission du représentant Bô dans son département, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Labruguière (Tarn) qui demande le prolongement de la mission du représentant Bô dans son département, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 217;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25349\\_t1\\_0217\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25349_t1_0217_0000_5)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Elle demande, au nom du bien public, que la mission de ce représentant soit prorogée pour quelque temps.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité de salut public (1).

[Caveirac, 8 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Déjà nous avons le Bonheur de voir dans le Département du Gard les ennemis de la république enchaînés et porter la juste peine de leur contre-révolution. Déjà les modérés se sont unanimement rangés sous l'égide de la loi et sous l'étendard de la liberté et de l'égalité.

Déjà nous respirons cet air doux et sain si longtemps désiré au milieu d'une contrée trop longtemps, hélas ! le théâtre des préjugés et des passions, c'est lui qui ranime sans cesse les vrais républicains.

Si nous avons triomphé de nos ennemis domestiques, si nous avons la douce satisfaction de voir la justice à l'ordre du jour et les factieux à l'ordre du glaive de la loi, si enfin le fanatisme est anéanti et que la lutte de la raison triomphe dans notre département, c'est au représentant du peuple Borie délégué dans notre département, c'est à l'énergie, à la sagacité, et à l'inflexibilité de ce brave montagnard que nous sommes redevables de ces bienfaits.

Citoyens représentants, vous dire que Borie n'a cessé un seul instant de bien mériter de notre département, vous dire que sa présence nous est nécessaire au moins encore pour quelque temps, c'est vous annoncer l'opinion générale et particulière.

Notre Société ose donc vous inviter et vous demander au nom du Bien public, d'après une délibération prise dans son sein le 26 germinal de laisser encore parmi nous le vrai soutien de la république, et cet ami intime du peuple; aimé et estimé généralement de tous les vrais sans-culottes, il est redouté de tous les ennemis du Bien public; nous avons encore besoin de sa présence au moins pour quelque temps pour achever d'anéantir les factieux expirants, et dont les convulsions sembleraient faire craindre pour la chose publique, si un œil vigilant n'y étoit attentif.

La Société populaire de Caveirac district de Nismes département du Gard espère que vous voudrez accueillir favorablement sa demande, les circonstances actuelles l'exigent. L'intérêt public le demande. S. et F. ».

GUIRARD (présid.), P. NOÛIS, J. FONTAYNE, PROUX (secrét.).

## 12

La société populaire de Labruguière (3), département du Tarn, écrit que le représentant Bô remplit avec succès la mission qui lui a été confiée; elle demande que ce représentant reste encore quelque temps dans ce département, et proteste que les exemples qu'il y

donne ne seront points perdus pour la République.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de salut public (1).

## 13

Les administrateurs du district de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, se plaignent de ce qu'on n'a pas inséré au bulletin les ventes des biens d'émigrés qu'ils ont précédemment annoncées; ils rappellent le produit de ces ventes, et en annoncent de nouvelles.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (2).

[Applaudissements].

## 14

L'agent national du district de la Montagne, département de l'Aveyron, annonce que des biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit portée qu'à 38,464 liv., ont été vendus 145,975 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (3).

## 15

L'agent national du district de Bergerac, département de la Dordogne, écrit à la Convention que 134 lots de biens d'émigrés, estimés 96,483 liv., ont été vendus 258,100 liv.

Il annonce que ce district, jaloux de concourir de tout son pouvoir aux succès de la révolution, a envoyé en différens temps à l'armée des Pyrénées occidentales, 3 couvertes, 114 draps de lit, 69 quintaux de plomb convertis en balles, et 2 000 paires de souliers, que 1,200 quintaux de cuivre ont été adressés au dépôt de Limoges, que les cloches ont été converties en canons à la fonderie de Montauban, et que 366 quintaux de vieux plomb viennent d'être expédiés pour le dépôt de Toulouse.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Bergerac, 29 flor. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen président

La Convention nationale ne verra pas sans intérêt que les biens des émigrés se vendent dans ce district aussi avantageusement que dans les autres points de la république, ceux vendus pendant le cours de ce mois, divisés en 134 lots, qui avaient été estimés en total à 96,483 liv. ont été vendus 258,100 l. ainsi a l'avantage qui résulte de cet excédent de

(1) P.V., XL, 218.

(2) P.V., XL, 218. M.U., XLI, 150; Ann. R.F., n° 210; J. Fr., n° 641.

(3) P.V., XL, 218. M.U., XLI, 150.

(4) P.V., XL, 218. B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>) et 12 mess.; M.U., XLI, 150.

(5) C 308, pl. 1197, p. 1.

(1) P.V., XL, 217. J. Sablier, n° 1404.

(2) D III 344, doss. Borie.

(3) Et non la Bruguière.